

## **L'ÉQUITÉ EN EMPLOI : LE REMÈDE À LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE**

**ATTENDU QUE** la discrimination systémique est reconnue par des politiques et des pratiques organisationnelles qui causent ou perpétuent des désavantages pour les femmes, les personnes âgées, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées ;

**ATTENDU QUE** le COVID-19 a révélé le sexisme, le racisme et 'l'âgisme' dans les établissements de soins de longue durée par la qualité inférieure des soins aux personnes âgées, le manque de soignant, et les salaires inéquitable offert aux soignants.

**ATTENDU QUE** « l'âgisme » dans l'embauche empêche les travailleurs âgés de participer pleinement au Marché du travail.

**ATTENDU QUE** la discrimination en emploi a pour effet d'augmenter les pénuries de main-d'œuvre, de baisser les revenus fiscaux, de ralentir la croissance économique, d'augmenter la pauvreté et les dépenses consacrées aux programmes d'aide sociale ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral dispose déjà d'outils législatifs et administratifs pour assurer l'équité pour les groupes marginalisés tels que la Loi sur l'équité en matière d'emploi, la Loi sur l'équité salariale et le Programme des contrats fédéraux qui requiert aux entreprises contractant de mettre en œuvre un programme d'équité en emploi.

**ATTENDU** l'absence de la volonté politique essentielle à remédier à la discrimination par exemple, le Programme des contact fédéraux n'a pas été appliqué depuis 2013.

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- Faire une étude du marché du travail pour évaluer les effets potentiels sur l'économie canadienne de la discrimination en raison de l'âge;
- Assurer un milieu de travail et une rémunération équitable pour le personnel soignant des personnes âgées;
- Mettre fin aux pratiques d'emploi discriminatoires dans les institutions et les entreprises régies par le gouvernement fédéral ;
- Affecter les ressources budgétaires nécessaires aux commissions et organismes fédéraux pour assurer le respect des lois existantes favorisent un milieu de travail diversifié, éliminer les pratiques discriminatoires et assurent une rémunération équitable ;
- Réinstaurer le Programme des contrats fédéraux pour les entreprises contractant avec le gouvernement fédéral ;
- Mener une campagne de sensibilisation du public pour mettre en lumière la discrimination systémique, y compris la discrimination en raison de l'âge, le racisme et le sexisme, et promouvoir les valeurs sociétales où chacun a pleinement l'occasion de contribuer et de s'épanouir.

Soumis par : CAL

Personne-ressource : A. Adams [anneadams.aea@outlook.com](mailto:anneadams.aea@outlook.com)

Parrainé par : Oxford (ON)

Document d'information :

<http://slc-cal.liberal.ca/wp-content/uploads/sites/18/2020/07/SLC-Equity-in-Employment-fr.pdf>